

Cas n° 1 : Société Onda

1 - projet de répartition

Eléments	Compte	Montant	Calculs
+ Bénéfice net comptable (a)	120	139 826,00	Le résultat de l'exercice
- Report antérieur débiteur	119		Le report à nouveau est ici créditeur
- Dotation à la réserve légale	1061	-6 991,30	La réserve légale n'atteint pas 10% du capital, la dotation est égal à 5% du bénéfice
- Dotation à la réserve statutaire	1063	0,00	Les statuts ne prévoient pas de réserve particulières
- Dotation à la réserve réglementée	1064		La société n'a pas réalisé de plus value à LT
+ Report antérieur créditeur	110	3 150,00	Il s'agit du report à nouveau de l'énoncé.
= Bénéfice distribuable		135 984,70	
- Intérêt statutaire ou premier dividende ou dividende statutaire	457	-20 000,00	Le capital est entièrement libéré. Soit 50000 actions x 10 euros de nominal x 0,04
- Dotation à la réserve facultative	1068	-35 000,00	La réserve facultative est arrondie au millier d'euros.
- Superdividende ou second dividende	457	-80 000,00	Le superdividende = dividende - intérêt statutaire = 2 - 0,4 = 1,6 Le nombre d'actions = 50000 : soit un surperdividende global = 80000
- Report à nouveau	110	-984,70	

2 - Ecriture de la répartition

		.../.../ N+1	
120	Résultat de l'exercice (bénéfice)		139 826
110	Report à nouveau (solde créditeur)		3 150
1061	Réserve légale		6 991,30
1068	Autres réserves		35 000,00
4571	Associés - Dividendes à payer		100 000,00
110	Report à nouveau (solde créditeur)		984,70
	<i>Affectation résultats N suivant AGO .... N+1</i>		

Cas n°2 : Société Arthur

A - Première étude

1 - projet de répartition

Eléments	Compte	Montant	Calculs
+ Bénéfice net comptable (a)	120	253 476,25	Le résultat de l'exercice
- Report antérieur débiteur	119		Le report à nouveau est ici créditeur
- Dotation à la réserve légale	1061	-12 673,81	La réserve légale n'atteint pas 10% du capital, la dotation est égal à 5% du bénéfice
- Dotation à la réserve statutaire	1063	0,00	Les statuts ne prévoient pas de réserve particulières
- Dotation à la réserve réglementée	1064		La société n'a pas réalisé de plus value à LT
+ Report antérieur créditeur	110	2 685,30	Il s'agit du report à nouveau de l'énoncé.
<b>= Bénéfice distribuable</b>		<b>243 487,74</b>	
- Intérêt statutaire ou premier dividende ou dividende statutaire	457	-48 000,00	Le capital est entièrement libéré. Soit 40000 actions x 20 euros de nominal x 0,06
- Dotation à la réserve facultative	1068	-10 000,00	La réserve facultative est arrondie au millier d'euros.
- Superdividende ou second dividende	457	-160 000,00	Le superdividende est calculé sur le solde de la distribution. Solde disponible = 243487,74 - 48000 - 10000 = 185487,74 Le superdividende unitaire est arrondi à l'euro. Soit : 185487,74 / 40000 actions = 4,63719 arrondi à 4
- Report à nouveau	110	-25 487,74	

2 - Ecriture de la répartition

		.../.../ N+1		
120	Résultat de l'exercice (bénéfice)		253 476,25	
110	Report à nouveau (solde créditeur)		2 685,30	
1061	Réserve légale			12 673,81
1068	Autres réserves			10 000,00
4571	Associés - Dividendes à payer			208 000,00
110	Report à nouveau (solde créditeur)			25 487,74
<i>Affectation résultats N suivant AGO .... N+1</i>				

B - Deuxième étude

1 - projet de répartition exercice N-1

Eléments	Compte	Montant	Calculs
+ Bénéfice net comptable (a)	120	-80 246,77	Le résultat de l'exercice est égal à la variation du poste de report à nouveau. Les pertes de l'exercice s'imputent sur le report à nouveau créditeur et créent un report à nouveau débiteur.
- Report antérieur débiteur	119		Le report à nouveau est ici créditeur
- Dotation à la réserve légale	1061		La réserve légale n'est pas obligatoire en raison des pertes.
- Dotation à la réserve statutaire	1063		Les statuts ne prévoient pas de réserve particulières
+ Report antérieur créditeur	110	4 564,32	le report à nouveau N-2 était créditeur
<b>= Bénéfice distribuable</b>		<b>-75 682,45</b>	
- Intérêt statutaire ou premier dividende ou dividende statutaire	457		Il ne peu y avoir de premier dividende en raison des pertes.
- Dotation à la réserve facultative	1068		Il ne peu y avoir de réserve facultative en raison des pertes.
- Superdividende ou second dividende	457		Il ne peu y avoir de superdividendes en raison des pertes
+ Report à nouveau	110	75 682,45	La seule affectation possible ici est en reprot à nouveau (les bénéfices futurs combleront les pertes de l'exercice.

**Ecriture de la répartition**

		.../N-1		
110	Report à nouveau (solde créditeur)		4 564,32	
119	Report à nouveau (solde débiteur)		75 682,45	
120	Résultat de l'exercice (bénéfice)			80 246,77
		<i>Affectation résultats N-2 suivant AGO ... N-1</i>		

**2 - projet de répartition exercice N**

Eléments	Compte	Montant	Calculs
+ Bénéfice net comptable (a)	120	253 476,25	Le résultat de l'exercice
- Report antérieur débiteur	119	-75 682,45	Le report à nouveau est ici créditeur
- Dotation à la réserve légale	1061	-10 393,77	La réserve légale n'atteint pas 10% du capital, la dotation est égal à 5% du bénéfice diminuée des pertes antérieures soit : (253 476,25 - 80 246,77) x 6%
- Dotation à la réserve statutaire	1063	0,00	Les statuts ne prévoient pas de réserve particulières
+ Report antérieur créditeur	110		Le report à nouveau est ici débiteur
<b>= Bénéfice distribuable</b>		<b>167 400,03</b>	
- Intérêt statutaire ou premier dividende ou dividende statutaire	457	-48 000,00	Le capital est entièrement libéré. Soit 457 actions x euros de nominal x
- Dotation à la réserve facultative	1068	-10 000,00	La réserve facultative est arrondie au millier d'euros.
- Superdividende ou second dividende	457	-80 000,00	Le superdividende est calculé sur le solde de la distribution. Solde disponible = 167400,03 - 48000 - 10000 = 109400,03 Le superdividende unitaire est arrondi à l'euro. Soit : 109400,03 / 40000 actions = 2,735 arrondi à 2
- Report à nouveau	110	-29 400,03	

**3 - Ecriture de la répartition**

		.../N+1		
120	Résultat de l'exercice (bénéfice)		253 476,25	
119	Report à nouveau (solde débiteur)			75 682,45
1061	Réserve légale			10 393,77
1068	Autres réserves			10 000,00
4571	Associés - Dividendes à payer			128 000,00
110	Report à nouveau (solde créditeur)			29 400,03
		<i>Affectation résultats N suivant AGO ... N+1</i>		

Cas n° 3 : Société Ranger

1 - projet de répartition

Eléments	Compte	Montant	Calculs
+ Bénéfice net comptable (a)	120	860 761,05	Le résultat de l'exercice doit être calculé (*)
- Report antérieur débiteur	119	-4 740,00	Il s'agit du report à nouveau de l'énoncé.
- Dotation à la réserve légale	1061	-42 801,05	La réserve légale n'atteint pas 10% du capital, la dotation est égal à 5% du bénéfice diminué des pertes antérieures soit : 5% x ( 860761,05 - 4740 )
- Dotation à la réserve statutaire	1063	0,00	Les statuts ne prévoient pas de réserve particulières
- Dotation à la réserve réglementée	1064		La société n'a pas réalisé de plus value à LT
+ Report antérieur créditeur	110		Le report à nouveau est ici débiteur
= Bénéfice distribuable		813 220,00	
- Intérêt statutaire ou premier dividende ou dividende statutaire	457	-200 000,00	Le capital est entièrement libéré. Soit 400000 actions x 10 euros de nominal x 0,05
- Dotation à la réserve facultative	1068	-10 000,00	La réserve facultative est donnée dans l'énoncé.
- Superdividende ou second dividende	457	-600 000,00	Le superdividende = dividende - intérêt statutaire = 2 - 0,5 = 1,5 Le nombre d'actions = 400000 : soit un surperdividende global = 600000
- Report à nouveau	110	-3 220,00	Le report à nouveau résultant est communiqué dans l'énoncé.

(\*) Le bénéfice distribuable est égal à la somme des distributions plus report à nouveau

Soit : 200000 + 10000 + 600000 + 3220 = 813220

On peut poser l'équation suivante :

Résultat comptable - 4740 - 5% x ( Résultat comptable - 4740 ) = 813220

Soit en développant

95 % x Résultat comptable = 813220 + 4740 - 237

Résultat comptable = 817723 / 95 % = 860761,05

2 - Ecriture de la répartition

		.../.../ N+1	
120	Résultat de l'exercice (bénéfice)		860 761,05
119	Report à nouveau (solde débiteur)		4 740,00
1061	Réserve légale		42 801,05
1068	Autres réserves		10 000,00
4571	Associés - Dividendes à payer		800 000,00
110	Report à nouveau (solde créditeur)		3 220,00
	<i>Affectation résultats N suivant AGO .... N+1</i>		

Cas n° 4 : Société Rant

1 - *Projet de répartition*

Eléments	Compte	Montant	Calculs
+ Bénéfice net comptable (a)	120	673 548,80	Le résultat de l'exercice doit être calculé (*)
- Report antérieur débiteur	119		Le report à nouveau est ici créditeur
- Dotation à la réserve légale	10612	-33 677,44	La réserve légale n'atteint pas 10% du capital, la dotation est égal à 5% du bénéfice.
- Dotation à la réserve statutaire	1063	0,00	Les statuts ne prévoient pas de réserve particulières
- Dotation à la réserve réglementée	1064		La société a réalisé une plus value à LT. La société doit doter une réserve spéciale de plus value à long terme égal à 81% de la PV. Toutefois la dotation à la réserve légale peut faire office de dotation à la réserve spéciale de plus value à long terme Soit ici une plus value de 12570 entraînant une dotation de 10181,7 couverte par la dotation à la réserve légale
+ Report antérieur créditeur	110	12 390,50	Le report à nouveau est ici débiteur
<b>= Bénéfice distribuable</b>		<b>652 261,86</b>	
- Intérêt statutaire ou premier dividende ou dividende statutaire	457	-120 000,00	Pour les actions d'apport, le capital est entièrement libéré. Soit 200000 actions x 10 euros de nominal x 0,06
	457	-150 000,00	Pour les actions de numéraire, le capital est partiellement libéré. Soit 300000 actions x 10 euros de nominal x ( 0,75 x 12 mois + 0,25 x 4 mois ) / 12 mois x 0,06
- Dotation à la réserve facultative	1068	-80 000,00	La réserve facultative est donnée dans l'énoncé.
- Superdividende ou second dividende	457	-300 000,00	Le superdividende est donné dans l'énoncé.
- Report à nouveau	110	-2 261,86	Le solde de l'affectation

2 - *Montant des dividendes*

	Actions d'apport	Actions de numéraire	Total
Intérêts statutaire	120 000	150 000	270 000
Superdividende	120 000	180 000	300 000
Dividende total	240 000	330 000	570 000
Nombre d'actions	200 000	300 000	500 000
Dividende unitaire	1,20	1,10	

3 - *Ecriture de la répartition*

		.../.../ N+1		
120	Résultat de l'exercice (bénéfice)	673 548,80		
110	Report à nouveau (solde créditeur)	12 390,50		
1061	Réserve légale		33 677,44	
1068	Autres réserves		80 000,00	
4571	Associés - Dividendes à payer		570 000,00	
110	Report à nouveau (solde créditeur)		2 261,86	
	<i>Affectation résultats N suivant AGO .... N+1</i>			

**Cas n°5 : Société Sylvestre**

**1 - Décision à prendre**

Pour pouvoir distribuer des dividendes, les frais d'établissement doivent être complètement amortis, pour éviter le délit de dividendes fictifs. Toutefois on peut malgré ce, distribuer des dividendes, si la société a au passif un montant de réserve équivalent au montant non amorti des frais d'établissement.

Par contre, les frais de constitution dans tous les cas doivent être complètement amortis. Cela implique pour la société la décision exceptionnelle d'amortissement des frais de constitution.

**2 - a : Projet de répartition exercice N-2**

Eléments	Compte	Montant	Calculs
+ Bénéfice net comptable (a)	129	-56 852,30	Le résultat de l'exercice est communiqué
= Bénéfice distribuable		-56 852,30	
- Report à nouveau	119	56 852,30	Le solde de l'affectation

**2 - b : Projet de répartition exercice N-1**

Eléments	Compte	Montant	Calculs
+ Bénéfice net comptable (a)	129	-27 463,85	Le résultat de l'exercice est communiqué
- Report antérieur débiteur	119	-56 852,30	Le report à nouveau est ici débiteur
= Bénéfice distribuable		-84 316,15	
- Report à nouveau	119	84 316,15	Le solde de l'affectation

**2 - c : Projet de répartition exercice N**

Eléments	Compte	Montant	Calculs
+ Bénéfice net comptable (a)	120	245 847,56	Le résultat de l'exercice doit être calculé (*)
- Report antérieur débiteur	119	-84 316,15	Le report à nouveau est ici débiteur
- Dotation à la réserve légale	10612	-8 076,57	La réserve légale n'atteint pas 10% du capital, la dotation est égal à 5% du bénéfice.
- Dotation à la réserve statutaire	1063	0,00	Les statuts ne prévoient pas de réserve particulières
- Dotation à la réserve réglementée	1064	0,00	La société n'a pas réalisé de plus value à LT
+ Report antérieur créditeur	110	0,00	Le report à nouveau est ici débiteur
= Bénéfice distribuable		153 454,84	
- Intérêt statutaire ou premier dividende ou dividende statutaire	457	-30 000,00	Pour les actions d'apport, le capital est entièrement libéré. Soit 50000 actions x 10 euros de nominal x 0,06
	457	-18 750,00	Pour les actions de numéraire, le capital est partiellement libéré. Soit 50000 actions x 10 euros de nominal x ( 0,5 x 12 mois + 0,25 x 6 mois ) / 12 mois x 0,06
- Dotation à la réserve facultative	1068	-70 000,00	La réserve facultative est donnée dans l'énoncé.
- Superdividende ou second dividende	457	-34 000,00	Le superdividende est calculé sur le solde de la distribution. Solde disponible = 153454,84 - 30000 - 18750 - 70000 = 34704,84 Le superdividende unitaire est arrondi à la dizaine de centimes Soit : 34704,84 / 100000 actions = 0,34705 arrondi à 0,34
- Report à nouveau	110	-704,84	Le solde de l'affectation

2 - d : Montant des dividendes

	Actions d'apport	Actions de numéraire	Total
Intérêts statutaire	30 000	18 750	48 750
Superdividende	17 000	17 000	34 000
Dividende total	47 000	35 750	82 750
Nombre d'actions	50 000	50 000	100 000
Dividende unitaire	0,94	0,72	

2 - e : Ecriture de la répartition

		.../.../ N+1		
120	Résultat de l'exercice (bénéfice)		245 847,56	
119	Report à nouveau (solde débiteur)			84 316,15
1061	Réserve légale			8 076,57
1068	Autres réserves			70 000,00
4571	Associés - Dividendes à payer			82 750,00
110	Report à nouveau (solde créditeur)			704,84
	<i>Affectation résultats N suivant AGO .... N+1</i>			
			245 847,56	245 847,56

3 - schéma de bilan au 31/12/N

<b>Capitaux propres</b>		
Capital (dont versé : 875 000 )	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale		8 077
Réserve statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		70 000
Report à nouveau	-84 316	705
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	245 848	0
Subventions d'investissement		
Provision réglementées		
<b>Total I</b>	<b>1 161 531</b>	<b>1 078 781</b>
<b>Dettes</b>		
Actionnaires - Dividendes à payer	0	82 750
<b>Total général (partiel)</b>	<b>1 161 531</b>	<b>1 161 531</b>